les entreprises.

CORRIGÉ

En bleu, explications de méthodologie

1. Quelles sont les 3 fonctions (rôles) économiques de l'Etat ? A quelle(s) fonction(s) correspondent les mesures Prime pour l'emploi et Revenu de solidarité active (RSA) dans l'article 1 et soutien au recrutement dans l'article 2. Argumentez votre réponse.

Fonction et explication = donner un minimum d'explications (pas juste citer la fonction)	Mesure correspondante = il s'agissait simplement de relier chacune des 3 mesures (prime pour l'emploi, RSA et soutien au recrutement) à une fonction
ALLOCATION	
Objectif : rétablir un usage optimal des ressources	
REDISTRIBUTION	Prime pour l'emploi et RSA correspondent à une
Objectif : corriger la répartition spontanée des revenus	politique d'aide aux personnes en situation de
et des richesses en vue d'instaurer ce que la société	fragilité économique
considère comme une juste répartition (assurer un	Par son principe de solidarité, le RSA répond à un
équilibre social)	objectif de redistribution.
STABILISATION	Soutien au recrutement : mesure visant à permettre
Objectifs de régulation économique : favoriser le plein-	de trouver un emploi. En assurant un revenu au
emploi des facteurs de production (en particulier le	demandeur d'emploi et la main d'oeuvre nécessaire
travail) et la stabilité des prix	aux entreprises, la mesure favoriser la stabilité
	économique

- 2. A l'aide de quel indicateur la croissance économique d'un pays est-elle mesurée ? (Définir croissance et indicateur : cette mention avait pour objectif de vous rappeler qu'il faut commencer par définir les notions → c'est un réflexe à prendre pour commencer à répondre à une question)
 La croissance économique correspond à l'augmentation de la richesse créée dans un pays. Elle est mesurée par l'évolution du PIB, Produit Intérieur Brut, exprimée en %. Le PIB est la somme des valeurs ajoutées créées par
- 3. Dans l'article n°1, il est question d'une politique de l'offre. En matière de politique économique, expliquez en quoi consiste une politique de l'offre? Vous préciserez préalablement quels sont les principaux objectifs des politiques économiques menées par l'Etat. Méthodologie de réponse à la question : 1) (préalablement), présenter les objectifs de politique économique, en ayant en 1^{er} défini ce qu'est une politique économique. Puis 2) expliquer en quoi consiste une politique de l'offre

La politique économique de l'Etat est l'ensemble des mesures prises par l'Etat en relation avec la situation économique, ayant des effets sur l'économie du pays et les acteurs économiques (dont les entreprises). Elle peut se situer sur le temps long (moyen/long terme), il s'agit alors d'une politique structurelle (par exemple : la politique industrielle, la politique d'éduction ou de formation). Les mesures de court terme correspondent à une politique dite conjoncturelle (par exemple : la politique budgétaire). Les principaux objectifs sont d'assurer la croissance, le plein-emploi, la stabilité des prix et l'équilibre du commerce extérieur.

En matière de politique économique, l'Etat peut mener une politique de l'offre : il s'agit de mesures prises pour améliorer les conditions de production des entreprises, afin de leur permettre de produire mieux et moins cher, et ainsi d'améliorer leur <u>compétitivité</u>. Par ces mesures, l'Etat agit <u>directement</u> sur les conditions de l'activité des entreprises. Une politique de l'offre peut se situer aussi bien à court terme qu'à long terme.

Nom : Prénom :

Par exemple : baisse de la fiscalité (taux d'impôt sur les sociétés, taux de charges sociales), CICE, assouplissement des règles issues du Code du travail.

4. L'article n°1 évoque les déficits publics et l'Europe. En quoi le cadre européen a-t-il une influence sur la situation du déficit public de la France ? Méthodologie de réponse : définir déficit public, préciser ce qu'est le cadre européen (l'UE et les règles qui s'imposent aux Etats membres) puis règle budgétaire.

Le déficit public de la France correspond au déficit de l'Etat et des autres administrations publiques (collectivités territoriales, organismes de Sécurité sociale budgétaire). On parle de déficit public lorsque les dépenses de l'Etat et de ces administrations sont supérieures à leurs recettes (budget déficitaire).

La France fait partie de l'Union européenne et de la zone euro. A ce titre, elle est soumise aux règles européennes, dont celles de discipline budgétaire, qui disposent que les Etats membres doivent éviter les déficits publics excessifs. Le déficit annuel ne devrait pas dépasser 3% du PIB afin de ne pas « creuser » la dette.

5. La notion d'entreprise existe-t-elle en droit ? (Argumentez votre réponse)

La notion d'entreprise correspond à un concept économique, social. Pour avoir une existence légale (être reconnue par le droit), une entreprise doit adopter une forme juridique (ou un statut juridique) prévue par la loi. Il s'agira <u>par exemple</u> adopter d'un statut tel que la Société Anonyme ou Société Anonyme à Responsabilité Limitée.

6. Quelle est la principale différence entre l'exercice d'une activité en nom propre et une société ? A quelle forme juridique correspond une Entreprise Individuelle, une EURL, une SAS.

Dans le cas de d'une activité exercée en nom propre (ou nom personnel), l'exploitant de l'activité et l'entité juridique correspondante ne sont pas distincts \rightarrow cas de l'entreprise individuelle (EI).

Une société est une personne morale, qui a une personnalité juridique distincte de celle des personnes physiques qui l'ont constituée → cas de l'EURL et de la SAS.

7. Quels sont les critères à prendre en compte pour choisir une forme de structure juridique ?

Volonté de réaliser le projet seul ou à plusieurs	Volonté d'être le seul dirigeant de la structure créée et de le rester ; ou de démarrer seul tout en envisageant la possibilité de trouver des associés par la suite ; ou, dès le départ, avoir des partenaires pour créer la structure et la diriger
But lucratif ou non	Objectif de réaliser des bénéfices ou non Objectif de redistribuer les bénéfices réalisés aux associés ou non
Besoins de financement	Niveau de financement nécessaire pour créer et démarrer l'activité ; capacité (ou non) à constituer un capital social
Protection du patrimoine privé de l'entrepreneur	L'entrepreneur dispose-t-il d'un patrimoine personnel ? Souhaite-t-il le distinguer de son activité professionnelle ? Avec quel niveau de protection en cas de difficultés financières liées à l'activité professionnelle
Régime social du dirigeant	L'entrepreneur souhaite-t-il avoir un statut d'assimilé salarié ? ou relever du régime social des travailleurs indépendants ? En fonction du régime social, la protection sociale et le coût de celle-ci seront différents.

Nom:	
Prénom	:

Régime fiscal de l'entreprise	La forme juridique détermine le type d'imposition : Imposition sur le
	revenu (IR) ou imposition sur les sociétés (IS).

8. Vous avez créé votre entreprise individuelle et disposez par ailleurs du patrimoine suivant : un appartement dont vous êtes propriétaire et dont la valeur est estimée à 150 000 €, une voiture neuve que vous avez achetée 30 000 € et un placement financier d'une valeur de 18 000 €. Quel est votre risque en tant qu'entrepreneur individuel par rapport à votre patrimoine personnel ? Comment pouvez-vous vous prémunir (protéger) de ce risque ? Méthodologie de réponse : commencer par dire ce qu'est une EI, quelle est sa caractéristique en matière de patrimoine

Une entreprise individuelle correspond à la forme juridique d'une activité en nom propre (ou en nom personnel). Avec ce statut juridique, il n'y a pas de distinction entre la personne physique et son activité professionnelle et le patrimoine du fondateur est confondu avec celui de l'entreprise. Si cette dernière rencontre des difficultés financières (par exemple : difficultés à rembourser des dettes, à payer des factures de fournisseurs), c'est le patrimoine de l'exploitant qui pourra être saisi ou engagé. Je prends par conséquent un risque financier par rapport à mon patrimoine personnel.

Néanmoins, depuis 2008, il existe la possibilité de déclarer par acte notarié l'insaisissabilité des biens fonciers non affectés à l'usage professionnel et depuis 2015 la loi protège la partie affectée à l'usage personnel de la résidence personnelle.

En tant qu'entreprise individuelle, je peux me protéger du risque financier par rapport à ma résidence principale en faisant une déclaration d'insaisissabilité de ce bien (pour sa part non affectée à l'usage professionnel) auprès d'un notaire (ou : par acte notarié).

Je peux également opter pour un autre statut juridique en créant une société : si je souhaite poursuivre à diriger mon activité seul, je peux par exemple opter pour le statut de l'EURL, ce qui permettra de limiter ma responsabilité financière au capital social.

9. Quelles sont les conditions à remplir pour relever de l'Économie Sociale et Solidaire ?

Un but autre que le seul partage des bénéfices	La forme juridique peut être variée : l'activité peut être constituée en société, mais aussi en association, fondation ou mutuelle. Sa vocation première ne doit pas être de générer un bénéfice, mais de placer le service rendu avant le profit.
Une gouvernance démocratique	Principe : un associé = une voix quel que soit la part de capital détenue. La gouvernance s'attache à tenir compte de toutes les parties prenantes.
Une lucrativité limitée	Des bénéfices peuvent être réalisés mais ils doivent être majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise et non au versement de dividendes. Des réserves obligatoires sont constituées, qui ne sont ni partageables, ni distribuables.

Nom : Prénom :

10. Entourez la bonne réponse

La conjoncture économique correspond à la situation économique à long terme	Vrai	Faux
mesurée à l'aide d'indicateurs		
Une politique budgétaire est un type de politique conjoncturelle menée par l'Etat	Vrai	Faux
Une politique monétaire est un type de politique structurelle menée par l'Etat	Vrai	Faux
Le taux d'inflation est un des indicateurs du « carré magique » de Kaldor	Vrai	Faux
En agissant sur l'éducation, la formation, la capacité d'innovation, l'Etat favorise la croissance endogène	Vrai	Faux
L'autoentrepreneuriat correspond désormais à la forme juridique de la microentreprise	Vrai	Faux
Le régime matrimonial de la séparation de biens permet de préserver le patrimoine du conjoint (époux/épouse) du propriétaire d'une entreprise individuelle	Vrai	Faux
Une SARL peut être créée par une seule personne	Vrai	Faux
Pour créer une SA, aucun capital minimum n'est nécessaire	Vrai	Faux
Vous avez créé une EURL avec un capital de 5000 €. Votre responsabilité financière est limitée à ce montant	Vrai	Faux
Seule la forme juridique de l'association peut être utilisée pour exercer une activité dans le secteur de l'ESS	Vrai	Faux
Une entreprise dans le secteur de l'ESS peut réaliser du profit et le redistribuer sous forme de dividendes ?	Vrai	Faux

Nom : Prénom :

ARTICLE N°1

Gilbert Cette : « La politique de l'offre est indispensable pour un pays en déficit extérieur »

Extrait

Gilbert Cette, professeur d'économie associé à l'Université d'Aix-Marseille, et co auteur avec Philippe Aghion et Elie Cohen de « Changer de modèle », aux éditions Odile Jacob, 2014 Par Guillaume de Calignon. Publié le 20 août 2014

Faut-il fusionner la Prime pour l'emploi et le Revenu de solidarité active comme le souhaite François Hollande ? J'applaudis cette décision. La France est un des seuls pays au monde à avoir deux instruments pour lutter contre la pauvreté. Or, le RSA est la mesure la plus adaptée pour lutter contre la pauvreté et notamment celle des enfants car il est familiarisé et prend en compte les revenus des ménages. [...]

Prime pour l'emploi : était un complément de revenu versé, du 30 mai 2001 au 31 décembre 2015, par l'Etat aux personnes physiques qui occupaient un emploi à faible salaire.

Revenu de solidarité active (RSA) : prestation sociale qui complète les ressources d'une personne démunie ou aux ressources faibles, afin de lui garantir un revenu minimal.

Considérez-vous, comme le gouvernement, que la France souffre d'une offre insuffisamment compétitive plutôt que d'une insuffisance de la demande ?

Il faut redire que la France a besoin d'une politique de l'offre. C'est indispensable pour un pays qui connaît un déficit extérieur structurel. Notre balance commerciale est déficitaire depuis 2002, ce qui signifie que la demande adressée à la France est supérieure à son offre. La France est donc insuffisamment capable de produire des services et biens compétitifs qui répondent à la demande mondiale. C'est en cela que la politique du gouvernement, c'est à dire la mise en place du Crédit d'impôt emploi compétitivité (CICE) et du Pacte de responsabilité sont une bonne chose. Ce sont des mesures qui vont redonner de l'oxygène aux entreprises, dont les marges sont aujourd'hui trop faibles. Cela doit leur permettre d'investir, donc d'améliorer la compétitivité de l'offre française et in fine, d'embaucher. [...]

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) : un avantage fiscal pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ou l'impôt sur les revenus et qui emploient des salariés.

Pacte de responsabilité et de solidarité: pour renforcer le CICE en vue d'améliorer la compétitivité des entreprises, notamment, par une baisse des charges sociales afin de relancer les embauches et, donc, de réduire le chômage.

Face à l'absence de croissance et au dérapage des finances publiques, le gouvernement a-t-il raison de se donner un peu de temps pour atteindre les objectifs de déficit public ?

Au-delà du pacte de responsabilité, ce qui nous manque, depuis 10 ans, c'est une véritable politique de croissance, basée sur des réformes structurelles ambitieuses. Une croissance du PIB supérieure faciliterait grandement la réduction des déficits publics. Vis-à-vis de l'Europe, la France peut proposer le package d'un délai supplémentaire mais avec simultanément l'engagement de vastes réformes structurelles à même de booster la croissance. C'est un discours tout à fait audible par nos partenaires et la Commission.

L'Europe : il faut comprendre l'Union Européenne et ses instances, dont la Banque Centrale Européenne (BCE)

Nom:	
Prénom	:

ARTICLE N°2

Bruno Le Maire et Cédric O annoncent les mesures du #PlanTech

05/06/2020

Extrait

https://www.economie.gouv.fr/plan-tech-soutien-conjoncturel-entreprises#

Bruno Le Maire et Cédric O ont dévoilé, le 5 juin, le plan de soutien pour les entreprises technologiques de la French Tech, durement touchées par la crise du coronavirus. Ce plan prévoit des mesures conjoncturelles de soutien public sous forme d'investissements, de prêts et d'aides afin que les entrepreneurs et ces entreprises puissent continuer à se lancer, croître et innover.

Les entreprises technologiques ont un poids économique croissant, notamment en matière d'emplois, et sont un vecteur essentiel de la souveraineté de la France. Elles sont au cœur de la politique économique menée depuis 2017 avec l'ambition de faire de la French Tech un écosystème d'innovation leader au niveau mondial. Alors qu'il était en plein essor avec la multiplication par deux des levées de fonds entre 2017 et 2019, l'écosystème est fortement affecté par la crise du Coronavirus-Covid19. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre un plan de soutien public conjoncturel destiné aux entreprises technologiques, financé pour l'essentiel par le Programme d'investissement d'avenir (PIA).

Ce plan de soutien vient s'ajouter aux mesures d'urgence annoncées en mars dernier, dont les entreprises technologiques ont pleinement bénéficié avec 3 milliards d'euros de prêts garantis par l'État (PGE) et 2,5 milliards d'euros d'avances de trésorerie sur le crédit d'impôt recherche (CIR).

Un des volets du #PlanTech:

5) Soutien au recrutement par des actions d'information

Comme en 2008, les start-ups peuvent offrir rapidement des débouchés aux jeunes diplômes touchés par un marché de l'emploi en berne.

Afin d'améliorer l'orientation des candidats potentiels et la connaissance des carrières dans les start-ups, une plateforme de contenus en ligne présentant les métiers de la tech, et une campagne de communication sur les opportunités d'emploi dans la French Tech seront lancée pendant l'été.

Par ailleurs, la moitié du French Tech community fund 2020 (1 million d'euros) financera des initiatives locales sur le thème des carrières et des opportunités dans la French Tech. L'appel à projets sera lancé dès juillet 2020. Une attention particulière sera portée aux projets à destination de publics peu représentés dans l'écosystème.